

Cadre réservé au contrôle de légalité Envoyé en préfecture le 13/02/2025 Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID: 039-213903073-20250212-M\_2025\_0002-DE

## DÉLIBÉRATION N° M\_2025\_0002 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 / 02 / 2025

Date de la convention :

05 / 02 / 2025

Date d'affichage 13 / 02 / 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11

Votes:

Pour : 11 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

## **MEMBRES PRÉSENTS**:

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, M. Julien BUFFAUT, M. Franck GANEVAL, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR: Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET

ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

## OBJET: INTERCOMMUNALITÉ - PARTICIPATION ACQUISITION TONDEUSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de CHARCHILLA, a procédé à une demande de devis pour le remplacement de la tondeuse.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions de devis de l'Entreprise JURA MOTOCULTURE et précise que le financement sera effectué par la commune de CHARCHILLA qui porte le dossier d'achat, puis sera réparti sur les communes de CHARCHILLA, CRENANS, MAISOD et le SIE de la Mercantine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°M\_2024\_0029 en séance du 01 Octobre 2024 approuvant la participation financière de la Commune de MAISOD, pour le remplacement du camion et benne à la somme de 7 567 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- DE DONNER son accord de principe pour la participation de la Commune pour l'acquisition de la tondeuse.
- DEMANDE à la Commune de CHARCHILLA de procéder à un appel d'offre auprès d'autres entreprises.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget d'Investissement en subvention d'équipement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

